

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

---

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL454

présenté par  
M. Larrivé

-----

### ARTICLE 11

A l'alinéa 8, remplacer les mots :

« tout au long de l'exécution de la peine »

Par les mots :

« tant que l'auteur des faits est sous main de justice »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement pour mettre en cohérence le texte avec les amendements précédents.